



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lancement et ouverture d'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'élaboration du PLU a été prescrite, puis arrêté par délibération du 14/04/2025. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025 suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU afin de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crépon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée.

Les informations environnementales se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis tacite le 14/08/2025. Cet avis, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement.

À cet effet, M. Gérard NERICH a été désigné en qualité commissaire enquêteur titulaire par madame la Présidente du tribunal administratif de Besançon (décision n° E 25000097/25 du 27/10/25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 09 heures 00 au 08/01/2026 à 16 heures 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Vieux-Charmont :

- le lundi 1^{er} décembre 2025 de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 09h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête :

- en mairie de Vieux Charmont, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00, en format papier ou par l'intermédiaire d'un poste informatique dédié.
- sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 01/12/2025 à 09 heures 00 au 08/01/2026 à 16 heures 00 en version papier en mairie de Vieux-Charmont, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être formulées :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>
- Par mail à l'adresse : enquete-publique-6874@registre-dematerialise.fr
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur – Mairie – 39 rue de Belfort - 25600 Vieux-Charmont

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi à la Préfecture ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbéliard, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient à la disposition du public, sur rendez-vous, pour les demandes éventuelles de précisions.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire

